

PORT DE CANNES

Formulaire carte manifestation

Le **Parking Pantiero** propose un tarif privilégié de 15,00 € T.T.C./jour aux techniciens organisateurs dans le cadre d'une manifestation commerciale se déroulant sur le domaine portuaire et au Palais des festivals et des Congrès de Cannes. Complétez le présent formulaire et retournez-le par email : chef-parc.pantiero@cote-azur.cci.fr.

NOM DE LA SOCIÉTÉ : _____ N° DE STAND : _____
NOM : _____ PRÉNOM : _____

FONCTION : _____

ADRESSE COMPLÈTE : _____

CODE POSTAL : _____ COMMUNE : _____
TÉL. : _____ EMAIL : _____

ADRESSE DE FACTURATION : _____

CODE POSTAL : _____ COMMUNE : _____
TÉL. : _____ EMAIL : _____

Mode de paiement : Espèces Carte bancaire
Chèque à l'ordre de la CCI Port de Cannes NB: pas de chèque étranger

| Carte n° | Période souhaitée | Titulaire de la carte et numéro de téléphone portable | Immatriculation du véhicule | Nom et prénom de la personne qui récupère la carte |
|----------|-------------------|---|-----------------------------|--|
| 1 | | | | |
| 2 | | | | |
| 3 | | | | |
| 4 | | | | |
| 5 | | | | |
| 6 | | | | |

Nombre total de cartes souhaitées : _____

Cadre réservé à l'exploitant du parking :

numéro des cartes : _____ montant à percevoir : _____

Cochez cette case pour stipuler avoir pris connaissance des conditions de vente du produit carte manifestation

Date ____/____/____

Tampon de l'entreprise

Signature suivie
de la mention
« lu et approuvé »

Conditions de vente du produit carte manifestation

1. Clause générale

Notre prestation carte manifestation est soumise aux présentes conditions particulières. Toute demande de prestation carte manifestation implique par elle-même l'adhésion à ces conditions.

2. Demande de carte manifestation

La demande de prestation peut être effectuée en ligne sur le site www.riviera-ports.com, par fax au 04 92 98 70 01 ou par email sur chef-parc.pantiero@cote-azur.cci.fr.

La réponse interviendra dans un délai de 72 heures à compter de la réception de la demande de prestation. La demande de prestation ne devient définitive que lorsqu'elle a été confirmée par écrit. L'acceptation pourra également résulter de l'exécution de la prestation.

3. Redevances d'usage

Nos redevances d'usage sont stipulées au barème des redevances portuaires, affiché dans le parc de stationnement.

4. Date de validité des cartes

La carte est programmée pour débiter à 00h01 le jour d'entrée en validité.

5. Paiement

5.1 Mode de règlement

Les règlements peuvent être effectués :

- Par chèque bancaire ou postaux d'établissement ayant leur siège en France, au nom de CCI port de Cannes
- Par carte de crédit Visa ou Mastercard
- Par versement en espèces en Euro auprès de nos services dans la limite des montants légaux

5.2 Délais de règlement

La prestation est payable au comptant lors de la délivrance du produit.

6. Retrait des produits demandés

Le retrait des cartes demandées est à effectuer auprès du bureau du parc sur présentation d'une pièce d'identité ainsi que de la copie de la demande de carte manifestation. L'accueil commercial s'effectue tous les jours de 7h00 à 18h30.

En cas de retrait après le début de validité de la carte, la totalité du montant de la réservation sera due.

7. Accès au parking Pantiéro

- Longueur maximale d'une place de parking = 4m70
- Largeur maximale d'une place de parking = 2m30
- Hauteur maximale = 2m40 au 1er niveau et 1m95 au 2ème niveau.

Tout véhicule, en dehors de ces gabarits ne seront pas acceptés dans l'enceinte de notre parc. Attention ! Nous ne garantissons pas la disponibilité des places au niveau -1 et ne procéderons à aucun remboursement dans ce cas précis.

8. Utilisation de la carte manifestation

La carte manifestation doit être utilisée en entrée et en sortie du parking avec le même véhicule. En cas de véhicule différent, notre système de reconnaissance de plaques d'immatriculation bloquera le véhicule en sortie et nos agents seront dans l'obligation de procéder à la facturation au tarif horaire public des heures passées dans le parking.

Si un client perd sa carte manifestation, il devra en avvertir immédiatement les agents du parking, sous peine de procéder à la facturation au tarif horaire public des heures passées dans le parking.

9. Transport et stockage de marchandises

Pour le transport des marchandises lourdes, nous vous conseillons d'utiliser un chariot à roulettes. Notre monte-charge étant réservé aux personnes à mobilité réduite. De plus, le stockage de produits inflammables à l'intérieur des véhicules est strictement interdit au sein du parking.

10. Responsabilité

La redevance d'usage perçue étant une simple redevance d'occupation temporaire du domaine public et non de gardiennage et de surveillance, il est rappelé que l'utilisation du parc de stationnement a lieu aux risques et périls de l'occupant.

11. Conditions d'annulation

Tout formulaire de commande de carte manifestation retourné signé, sera facturé et considéré comme du.